



**Gradhiva**

Revue d'anthropologie et d'histoire des arts

32 | 2021

Livres sorciers

---

## Écrire aux morts – écrire les paroles divines. À propos d'écrits votifs et talismaniques dans l'Égypte pharaonique

*Writing to the Dead – Writing the Words of the Divine. On Votive and Talismanic Texts in the Egypt of the Pharaohs*

**Sylvie Donnat**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/gradhiva/5518>

DOI : 10.4000/gradhiva.5518

ISSN : 1760-849X

### Éditeur

Musée du quai Branly Jacques Chirac

### Édition imprimée

Date de publication : 24 mars 2021

Pagination : 106-123

ISBN : 978-2-35744-132-3

ISSN : 0764-8928

### Référence électronique

Sylvie Donnat, « Écrire aux morts – écrire les paroles divines. À propos d'écrits votifs et talismaniques dans l'Égypte pharaonique », *Gradhiva* [En ligne], 32 | 2021, mis en ligne le 02 avril 2021, consulté le 25 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/5518> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gradhiva.5518>

---

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Fragment of a papyrus scroll with handwritten text in a cursive script, likely from an ancient manuscript.

Écrire aux morts  
– écrire les paroles  
divines  
*À propos  
d'écrits votifs  
et talismaniques  
dans l'Égypte  
pharaonique*

Mots clefs:  
Amulette textuelle, lettre,  
magie, parole, écriture

Sylvie  
Donnat

Outre son usage dans la consignation des savoirs religieux, l'écriture est aussi employée dans l'Égypte pharaonique pour son efficacité rituelle. Cette contribution s'intéresse à deux de ces phénomènes, qui concernent la cursive manuscrite dite «hiératique» : les lettres aux morts et les papyrus amuletiques. Dans le premier cas, l'écrit reproduit un discours des vivants pour communiquer avec un ancêtre récent. Dans le second, l'écrit sert à noter les incantations, les «paroles divines» que le ritualiste a en principe verbalisées pendant la cérémonie. Dans les deux cas, nous tenterons de déterminer la relation que ces écrits entretiennent avec la parole énoncée rituellement, les procédés par lesquels ils acquièrent un statut rituel spécifique et la nature de l'action qu'ils sont censés accomplir.

1. Papyrus magique ramesside Pap. Turin CGT 54050 (2, 1): «Ma bouche est purifiée, ma parole est efficace (*akh*), toutes mes actions sont ajustées (*menekh*).» (Donnat 2016b: 24)

2. Pascal Vernus entend la «sacralisation» comme l'insertion d'un objet «parmi les éléments qui entrent dans l'ordre du monde, en prolongeant, en quelque sorte, ce qu'a créé le démiurge et que s'efforce de maintenir la société à travers son médium le pharaon» (1990: 42).

Dans *La Logique de l'écriture*, Jack Goody avait souligné l'importance de l'écrit dans la religion de l'Égypte pharaonique (Goody 1986: 38-46). L'écriture y est en effet mobilisée, notamment pour sa propriété à être une prothèse de la mémoire et une prolongation de la voix (Assmann 2000: 30). Dans le registre de l'écriture monumentale, caractérisée par l'écriture de prestige que constituent les hiéroglyphes, les inscriptions exposées peuvent jouer un rôle mémoriel, commémoratif ou se présenter comme une extension de la voix du défunt, de la divinité ou du roi. Dans le registre de l'écriture manuscrite sur supports maniables, les savoirs religieux sont par ailleurs consignés par écrit à des fins d'archivage. C'est notamment le cas des savoirs rituels relatifs à la magie (*hékaou*), cette arme qui, selon l'Enseignement pour *Mérykaré*, fut donnée aux humains, par la divinité créatrice, «pour repousser le coup de ce qui advient» (Vernus 2010: 195), une technique qui s'appuie sur l'efficacité (*akh*) conférée à la parole rituelle énoncée oralement<sup>1</sup>. À côté de sa fonction d'enregistrement de paroles et d'actions rituelles, l'écriture connaît par ailleurs des usages l'impliquant, dans sa matérialité même, dans des procédures de transformation rituelle. Cela est bien connu dans le domaine funéraire (Assmann 2000: 32-37; 2003: 372-378), mais est aussi attesté dans des pratiques au bénéfice des vivants, comme les «lettres aux morts» et les papyrus amuletiques, que cette contribution propose d'examiner parallèlement. Dans ces deux cas, l'écrit est mobilisé dans le but d'obtenir un effet, mais selon des mécanismes sémiotiques qui diffèrent largement. On examinera donc successivement ces deux pratiques, en tentant de mettre à chaque fois en lumière l'action spécifique attribuée à l'écrit et son rapport avec la parole rituelle énoncée oralement. Au préalable, il est toutefois nécessaire de donner quelques éléments de contexte sur la culture de l'écrit pharaonique.

## LA CULTURE DE L'ÉCRIT DANS L'ÉGYPTE PHARAONIQUE

L'écriture (en tant que sémiographie spécifique ayant la capacité d'encoder des énoncés linguistiques) est inventée en Égypte pendant les derniers siècles du IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère (Vernus 2016), son champ d'utilisation étant, dans un premier temps, limité à la notation de noms ou d'indications succinctes avant de s'élargir (Stauder 2010: 144-146; Vernus 2016: 109-111, 119-124). Le régime de scripturalité (*literacy*) qui se développe par la suite correspond, pendant toute l'Antiquité, à un usage de l'écrit restreint aux professionnels et à l'élite (Baines 2007: 63-73). Cet usage connaît néanmoins une extension progressive globalement constante (Eyre 2018). À côté d'un usage ostentatoire de l'écrit entre autres sur les monuments et objets de prestige, l'écriture est utilisée comme instrument comptable, médium de communication à distance, ainsi qu'outil de consignation des savoirs scientifiques, mythologiques, rituels, éthiques ou poétiques. Un aspect important de la culture de l'écrit pharaonique est la nature de son système graphique. Le système d'écriture dit «hiéroglyphique» est un système logo-consonantique qui possède un répertoire de signes classificateurs (Stauder et Houston 2020: 11) et qui se signale visuellement par des signes figuratifs (Vernus 2019a; Stauder 2019). Ce système se caractérise toutefois par une dualité qui est à la fois formelle et fonctionnelle (Vernus 1990): il faut distinguer, d'une part, l'écriture hiéroglyphique proprement dite, avec ses signes pleinement figuratifs, écriture d'apparat à fonction de «sacralisation<sup>2</sup>» et, d'autre part, les «tachygraphies» ou écritures cursives («hiératique» puis, à partir du VII<sup>e</sup> siècle av. n. è., «démotique»), qui procèdent d'une simplification du tracé, réduisant le degré de figurativité des signes dans des proportions qui diffèrent selon les cursives considérées (Baines 2012: 29, 32; Polis 2020: 550-551).

Les scribes se servent de ces dernières pour leur pratique quotidienne (comptabilités, lettres, belles-lettres). Si les textes religieux appartiennent de fait à la sphère du hiéroglyphique (l'écriture des « paroles divines [*medou-netjer*] »), le choix du script constitue en quelque sorte une marque éditoriale. Écrit en hiéroglyphes sur un support pérenne, un texte, quelle que soit sa nature, peut être transformé en élément constitutif du monde tel que voulu par le dieu créateur. Quant aux textes religieux, qui relèvent déjà du monde divin, ils peuvent à l'inverse faire l'objet d'une édition pour archivage, nécessitant, pour les besoins de la consultation, d'être inscrits sur des supports maniables dans un hiéroglyphique manuscrit dit « linéaire », ou dans la tachygraphie dite « hiératique » (Vernus 2017). Sur le plan mythologique, l'écriture est spécialement mise en relation avec le dieu Thot. Divinité lunaire, associée au langage, à la parole et aux activités intellectuelles, Thot est le « maître des paroles divines » et scribe divin. On lui attribue la rédaction ou la compilation de nombreux textes, parmi lesquels les recueils médicaux et magiques (Volokhine 2004 : 131-135), et il devient, spécialement à partir du Nouvel Empire, la divinité patronne des scribes (Ragazzoli 2019 : 472-499).

#### LES « LETTRES AUX MORTS »

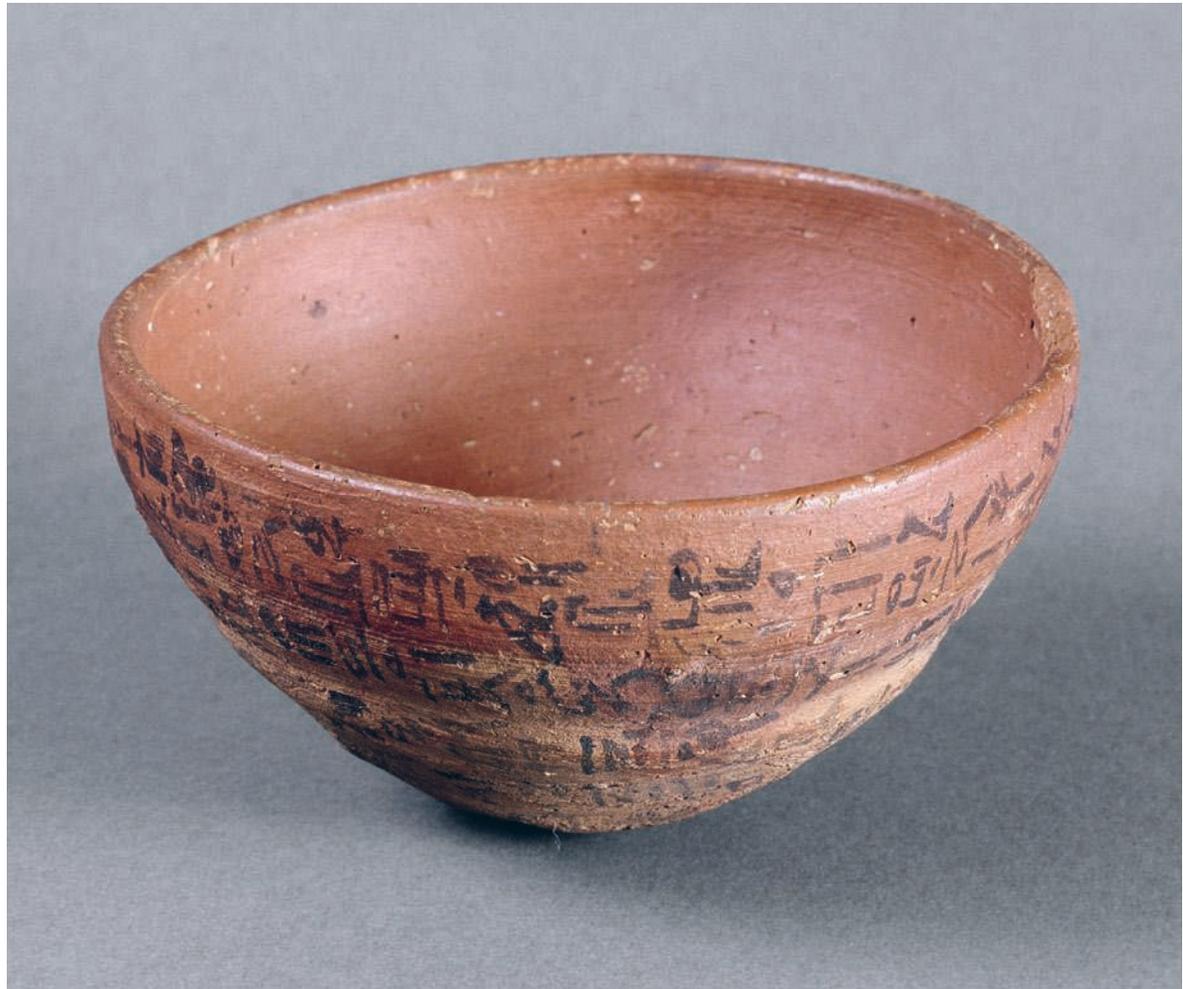
Ces éléments de contexte posés, nous pouvons aborder le premier cas d'écriture rituellement mobilisée : les lettres aux morts. Il s'agit de demandes adressées sous format épistolaire à un membre de la famille décédé récemment, généralement un homme, mais aussi, quoique plus rarement, une femme. Ces lettres sont écrites par des scribes professionnels, dans la cursive hiératique (comme les communications épistolaires contemporaines), sur divers supports (papyrus, vaisselle en céramique, pièce de lin, revers de stèle, par exemple) et forment un petit corpus d'environ une quinzaine de documents, attestés de façon certaine durant au moins mille cinq cents ans, de la fin de l'Ancien Empire (vers 2300 av. n. è.) jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle av. n. è.<sup>3</sup> L'essentiel du corpus des lettres aux morts connu à ce jour est cependant concentré sur une période plus restreinte de quelques siècles, entre 2300 et 1800 av. n. è. environ (fin de l'Ancien Empire, Première Période intermédiaire et début du Moyen Empire). Il n'est pas facile de déterminer si cette répartition est significative ou si elle est due au hasard des découvertes archéologiques. Cependant, dans l'état actuel de la documentation, elle peut être considérée comme la période du genre par excellence, à la fois en raison de la proportion de lettres connues, de leur forte homogénéité stylistique et d'un cadre sociologique référentiel partagé. Si les lettres aux morts de toutes les époques s'inscrivent dans un contexte familial, les plus anciennes situent très explicitement leur univers relationnel à l'intérieur d'une entité sociale spécifique : la maison *pèr*  $\square\text{D}$  d'un membre d'une élite locale. Elle comprend la maison en tant qu'unité d'habitation, l'ensemble des personnes qui y vivent ou la font vivre (la maisonnée

$\square\text{D}\text{H}\text{H}$ , c'est-à-dire la famille conjugale voire élargie, les domestiques et dépendants), ainsi que des terres et les activités agricoles afférentes<sup>4</sup>.

Le destinataire d'une lettre aux morts est un défunt récent, en général ancien chef du domaine, qui a désormais le statut d'*akh*, défunt glorifié, c'est-à-dire bénéficiaire des rites *sakhou* (« rendre *akh* ») et, de ce fait, engagé dans une relation contractuelle avec ses survivants. Ceux-ci doivent assurer son culte funéraire. En échange, il doit se montrer bien disposé envers ses héritiers et son ancienne maison. Il doit notamment les protéger de problèmes qui, quelles que soient leurs causalités directes identifiées sur terre, sont tenus pour avoir leur origine dans des agissements depuis l'au-delà. Les anciens Égyptiens semblent avoir en effet considéré que les affaires humaines y étaient discutées au cours d'assemblées, d'où la nécessité d'y avoir un défenseur acquis à sa cause. Les questions soumises au défunt, par un voire deux de ses proches, concernent des problèmes successoraux, de perpétuation de la lignée, des litiges interpersonnels au sein de la maisonnée et la prospérité générale du domaine. Dans la grande majorité des cas, est formulée l'impérieuse nécessité pour le défunt d'intervenir en faveur du plaignant, donc de la maisonnée, et par voie de conséquence, de son propre culte funéraire. La plaignante du Bol de Hou (Petrie Museum UC16244) prend soin de rappeler au défunt sollicité : « C'est pour un *akh* qui intercède pour celui qui est sur terre que l'on fait des offrandes invocatoires. » (Donnat Beauquier 2014 : 45) Le ton des lettres est ainsi généralement relativement virulent : elles reprochent à l'ancêtre familial sa négligence, voire le suspectent de soutenir passivement les ennemis de la famille. Elles lui demandent d'intercéder, de se battre pour une servante malade, ou de chasser des servantes (décédées ?) accusées de nuire à une femme enceinte, ou encore de prendre la défense d'un héritier en difficulté, ou de juger directement lui-même. Par exemple, un bol provenant de la nécropole de Qâou el-Qébir en Haute-Égypte (Bol de Qâou, UC16163) et daté de la toute fin du III<sup>e</sup> millénaire av. n. è. présente les deux lettres que le fils héritier, Chepsi, adressa respectivement à son père défunt et à sa mère défunte. Il leur demandait de prendre position en sa faveur dans un différend qui l'opposait à son frère décédé au sujet, semble-t-il, de la possession de terres agricoles. Dans ces lettres aux morts, le défunt est ainsi sollicité en sa qualité d'ancien chef de domaine, spécialement compétent pour régler des litiges entre les membres vivants et décédés de la maisonnée. Cette sollicitation s'inscrit dans une répartition des tâches entre le chef de domaine mort et son fils héritier sur terre, telle qu'elle est exposée dans certaines compositions funéraires. Dans les formules 38-41 du corpus appelé *Textes des sarcophages*, en raison de la présence de ces textes principalement sur les parois internes de sarcophages vers le début du II<sup>e</sup> millénaire av. n. è., le défunt est présenté comme devant assurer la protection de sa maisonnée contre les dangers venant de l'au-delà, tandis qu'à son fils et successeur incombent

3. Sur le corpus, voir: Troche 2018; Donnat 2019; Regulski 2020: 321-333 (avec renvois à la bibliographie antérieure). Sur la variation dans les inventaires de ce corpus, voir: Donnat Beauquier 2014: 23-25; Regulski 2020: 330, n. 186.

4. Sur la maisonnée égyptienne, voir: Moreno García 2012.



Lettre au mort. Bol du Louvre. Lettre d'une mère à son fils défunt inscrite en hiératique sur un bol. Égypte, Nouvel Empire, 18<sup>e</sup> dynastie, terre cuite, 13 × 7 cm. Photo © Musée du Louvre, Dist. RMN\_Grand Palais / Georges Poncet. Inv. E6134.

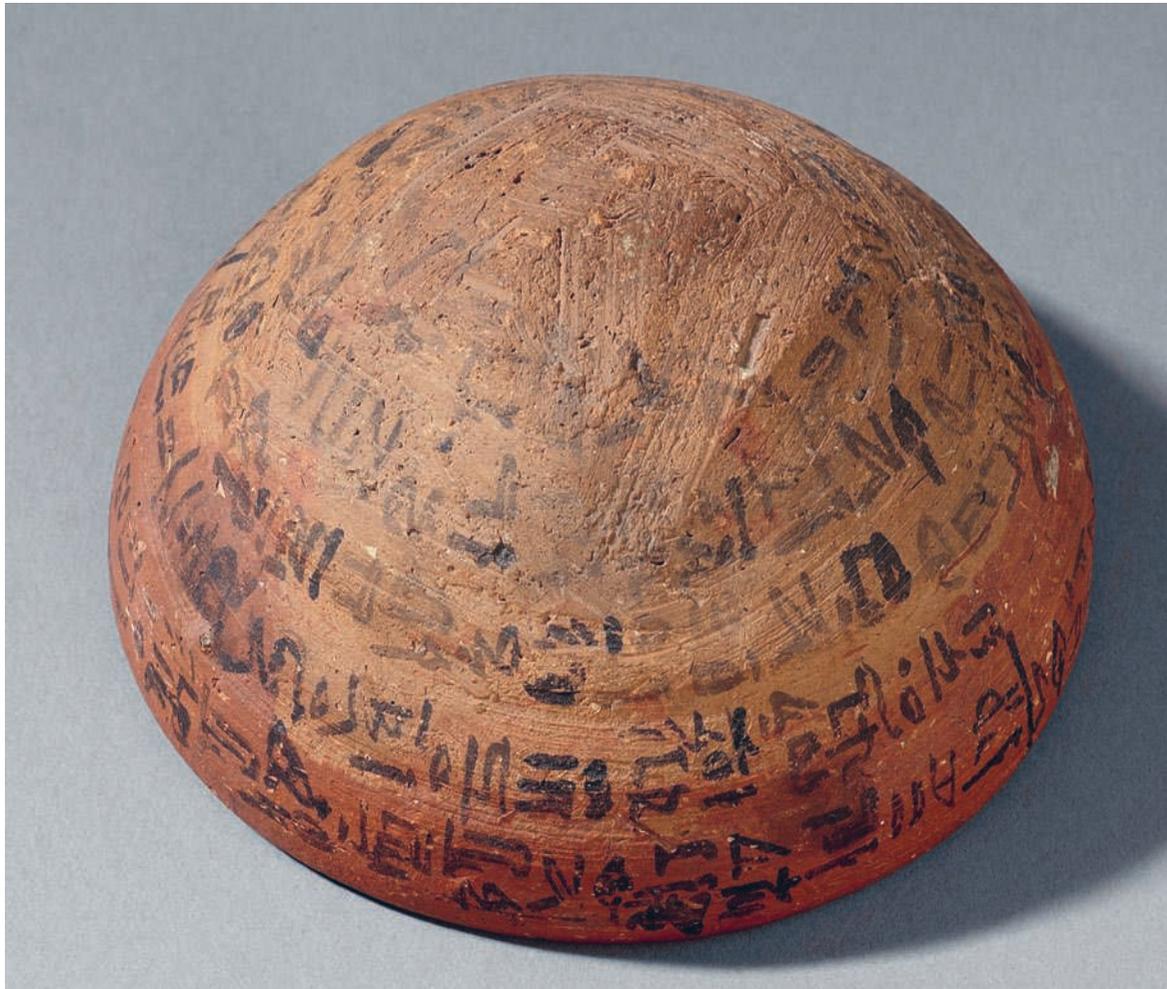
5. Sur ces formules, voir : Willems 2008 : 196-201.

les affaires terrestres et la responsabilité de l'approvisionnement en offrandes<sup>5</sup>. Les quelques défuntés destinataires de lettres semblent aussi avoir eu une position éminente dans la maisonnée. C'est donc toute une structure sociale domestique qui se dessine dans ces lettres. Pour convaincre le défunt d'agir, elles tentent de jouer sur une solidarité à double niveau : la solidarité familiale et la solidarité contractualisée par le culte funéraire.

Le cadre sociologique et funéraire étant défini, il faut à présent considérer ces objets non plus comme des sources documentant les relations entre les vivants et les morts, mais en tant que pratiques écrites. Comme cela a été souligné (Baines 1987 : 87), les lettres aux morts parvenues jusqu'à nous sont peu nombreuses et constituent en tout état de cause les témoins d'une modalité relativement exceptionnelle de sollicitation des défunts. Car il est tout à fait clair que l'on s'adressait normalement aux morts à l'oral (voire, on peut le supposer, en son for intérieur), sans nécessité de recours à l'écrit. Se pose donc la question de la nature de l'action spécifique de l'écrit dans ce contexte rituel, et de son rapport à l'oralité.

Dans un premier temps, pour replacer le phénomène, il est nécessaire de prendre en considération l'utilisation de l'écrit, d'une part au sein du domaine-*per*, d'autre part dans les pratiques

funéraires. Si la communication orale prédominait bien évidemment dans les relations interpersonnelles et hiérarchiques du domaine familial, le seigneur disposait de scribes professionnels à son service, ainsi qu'en atteste, entre autres, de façon ostentatoire, la décoration des tombeaux (Baines 2012 : 43 et fig. 2.5b-c ; Donnat 2012a : 155-158). L'écriture pouvait être un outil de gestion utile, spécialement nécessaire pour administrer les affaires importantes en l'absence du propriétaire. C'est ce qu'atteste le fameux dossier d'Héqanakht daté du début de la XII<sup>e</sup> dynastie (vers 1950-1910 av. n. è.), constitué notamment de lettres et comptabilités relatives à son domaine familial en Basse-Égypte (Allen 2002). Héqanakht exerçait les fonctions de prêtre funéraire dans la tombe d'un ancien vizir située au Sud, dans la région thébaine, d'où ses déplacements prolongés, et le besoin de gérer à distance, avec l'aide de son scribe, les affaires économiques, ainsi que les problèmes de relations interpersonnelles au sein de sa maison. À la lumière de cette utilisation de l'écrit dans la société des vivants, la lettre au mort peut, en partie, être considérée comme un outil de gestion du domaine *in absentia* (Donnat 2012b). L'écrit est par ailleurs très présent dans les tombes des membres de l'élite de la société égyptienne. Il s'agit d'inscriptions en hiéroglyphes, exposées au regard, sur des stèles ou parois de la chapelle funéraire accessible aux vivants, contribuant



Lettre au mort. Bol du Louvre inscrit d'une «lettre au mort» sur la panse, au nom de Mereri. Égypte, Nouvel Empire, 18<sup>e</sup> dynastie, terre cuite, 13 × 7 cm.  
Photo © Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais / Christian Decamps. Inv. E6134.

à construire l'identité mémorielle du défunt (Assmann 1988) mais aussi, on l'a déjà évoqué, d'écrits faisant partie du mobilier funéraire déposé dans le caveau : objets inscrits et textes funéraires d'accompagnement jouant un rôle spécifique dans la transformation posthume du défunt<sup>6</sup>. Plus occasionnellement est aussi attestée, à différentes époques, la présence de textes votifs de diverses natures<sup>7</sup>, avec lesquels les lettres aux morts entretiennent un lien extrêmement étroit.

Ces circonstances d'émergence posées, il est possible de s'arrêter plus précisément sur les conditions de production de ces lettres et sur leur aspect matériel. Nous ne disposons malheureusement de manière précise cette pratique. Aussi seules les données internes, les observations matérielles et l'analyse du contexte archéologique sont susceptibles d'apporter des éléments d'analyse. Sur le plan matériel, c'est le support d'écriture qui paraît le plus significatif. Certes, plusieurs lettres sont écrites sur des supports habituels (comme le papyrus), mais un certain nombre l'est sur un support particulier – de la vaisselle en céramique notamment – qui fait matériellement référence au rituel de l'offrande fréquemment évoqué par les textes. L'écriture elle-même relève plutôt d'une pratique ordinaire de celle-ci – écriture cursive disposée en colonnes ou en lignes selon

les usages des époques considérées –, mais dans quelques rares cas, la disposition de l'écrit s'écarte du modèle standard. La lettre du Bol du Louvre recouvre ainsi la partie externe d'un bol à boire : le texte longe le bord du vase, puis se poursuit par une seconde ligne en colimaçon. Il est difficile de savoir si cette disposition répond à une intention rituelle du scribe ou si elle est simplement adaptée à la forme de l'objet (Donnat Beauquier 2014 : 210). Un message écrit à l'intérieur d'une céramique de forme très ouverte (Bol de Berlin) a quant à lui été tracé de manière circulaire autour d'un dessin représentant certainement la défunte dont on cherche à apaiser la potentielle colère. Dans ce cas précis, le dispositif graphique est spécifique et a probablement une valeur performative : l'écriture circulaire suggère visuellement la contrainte qu'on souhaite rituellement exercer sur la défunte (Donnat Beauquier 2014 : 212-214).

Dans l'état actuel de la documentation, c'est surtout *via* l'institution rituelle dont elle participe que l'écriture acquiert ici un statut particulier. On ne sait malheureusement rien des conditions de réalisation des lettres. Une fois prêt, l'objet était placé dans la tombe, au cours d'une cérémonie pour laquelle, sans en connaître le détail, nous pouvons cependant formuler certaines hypothèses. La lettre était certainement dans un premier temps lue<sup>8</sup>, puis déposée, probablement dans le cadre d'un rituel d'offrande. Comme on

**6.** On fait référence ici aux textes funéraires tels que, pour ne citer que les corpus classiques, les *Textes des sarcophages*, précédemment évoqués, ou les *Textes des pyramides*, qui doivent leur nom au fait qu'ils sont reproduits sur les parois des appartements funéraires des pyramides des rois et de certaines reines pendant une partie de la seconde moitié du III<sup>e</sup> millénaire av. n. è. (à partir de 2350 av. n. è. environ), ou, à partir du milieu du II<sup>e</sup> millénaire av. n. è., les *Livres des morts* sur rouleaux de papyrus. Sur le rôle de ces textes pour le mort, voir les travaux de Jan Assmann cités dans l'introduction.

**7.** On peut citer un texte de dédicace (P. Berlin 14.082 verso) accompagnant une liste d'offrandes (le recto est inscrit de formules des *Textes des sarcophages*), fréquemment incluse dans le corpus des lettres aux morts (Regulski 2020 : 228-236), et les prières à des morts qui ont été inscrites sur deux figurines féminines dites «de fécondité» (Beha et Donnat 2020 : 66).

**8.** Cela est en tout cas clairement dit dans la lettre de Brooklyn (P. 37.199E) datée du VII<sup>e</sup> siècle av. n. è. (Troche 2018 : 6) et correspond aussi à la pratique de la correspondance épistolaire, qui était lue à haute voix au seigneur par le scribe.

l'a dit, les lettres évoquent en effet très régulièrement les offrandes et libations faites aux morts comme justifications de leur lien contractuel, et un document, le Bol de Qâou, a été retrouvé dans un caveau, derrière la tête du corps d'un défunt devant lequel étaient disposés trois vases d'offrandes (Gardiner et Sethe 1928: 3). L'analyse de la position archéologique précise de ces lettres est un élément important. Malheureusement, les contextes archéologiques ne sont pas toujours connus, soit que les pièces ont été acquises sur le marché des antiquités, soit qu'elles proviennent de fouilles anciennes peu documentées. Quand ces données sont toutefois disponibles, il apparaît que ces lettres étaient déposées dans des tombes, très certainement celles de leur destinataire. Une lettre sur papyrus provenant de la nécropole de Naga ed-Deir a ainsi été découverte dans la tombe de son destinataire, le gouverneur local et chef des prêtres Mérou (Donnat 2014). Le Bol de Qâou, déjà cité, invite toutefois à ne pas généraliser trop systématiquement ces conclusions. Comme indiqué précédemment, cet objet est marqué de deux lettres: l'une adressée au père et l'autre à la mère du plaignant Chepsi. Or, ce bol a été retrouvé dans un caveau qui ne contenait qu'un seul corps (celui d'un homme anonyme). Ce cas suggère donc qu'il n'était pas indispensable qu'une lettre soit déposée à proximité du corps de son destinataire, puisqu'au minimum une des deux lettres de Chepsi ne le fut pas. Sethe et Gardiner allaient jusqu'à se demander si, dans ce cas précis, le caveau contenait réellement le corps d'un des deux destinataires de la lettre (en l'occurrence le père), et s'il ne fallait pas envisager la possibilité d'un usage opportuniste de la tombe d'un proche, décédé après les parents de Chepsi, afin qu'il leur transmette le message (Gardiner et Sethe 1928: 12). L'hypothèse selon laquelle le caveau aurait renfermé le corps du frère mort dont Chepsi craignait spécialement les agissements a aussi été formulée, et est rendue plausible par le contexte familial et domestique dans lequel s'inscrivent ces lettres où l'enterrement de ce frère est justement évoqué (Miniaci 2016; Donnat 2014).

Reste la question des motivations de l'utilisation du médium écrit dans ces demandes. La lettre est un outil de communication à distance, et c'est bien sûr au premier chef pour sa capacité à être une prolongation de la voix que l'écriture est utilisée ici. Il n'est pas impossible qu'on ait recours au médium écrit en cas de problème considéré comme spécialement urgent ou difficile, ou pour lequel une sollicitation orale était restée jusque-là sans réponse. Dans leur rhétorique argumentative, les lettres insistent en effet fréquemment sur le fait que le défunt est censé être déjà au courant du problème. La lettre au mort peut aussi être considérée comme un document, qui, en complément de la sollicitation orale, serait à disposition du défunt ou des instances de l'au-delà pour leur permettre de trancher un épineux litige (Donnat 2019). Comme le rappelle Christopher Eyre, l'objet inscrit n'est pas seulement le support de la représentation graphique d'un discours, mais aussi un contexte pour la mise en œuvre de l'agentivité d'un individu

(«*context for agency*», Eyre 2018). La lettre au mort se présente en ce sens comme une extension de la capacité d'action du scripteur, c'est-à-dire ici du survivant, dans un domaine qui n'est pas le sien: le domaine funéraire. À cet égard, les lettres aux morts écrites dans la cursive hiératique peuvent être comprises comme les homologues des inscriptions hiéroglyphiques sur les monuments funéraires de la même époque, à travers lesquelles les défunts demandent aux vivants de prononcer les formules adéquates en échange de leur assistance juridique dans l'au-delà et menacent au contraire de représailles ceux qui attenteraient à l'intégrité de la tombe (Gardiner et Sethe 1928: 10). Par sa matérialité, la lettre au mort a aussi corrélativement un effet de présence: elle rend présente la parole du vivant auprès du défunt et des instances de l'au-delà, considérées comme décisionnaires. Dans le corpus, le cas du Bol de Berlin déjà évoqué est ainsi tout à fait singulier, avec la mise en présence conjointe, sur le même espace scriptural, de la défunte et de la parole des survivants. À travers ces objets votifs écrits, une parole ordinaire, dans le sens où elle émane du monde des humains, est ainsi transposée dans le monde des morts, dans l'espoir d'influencer les décisions qui y seront prises.

## LES PAPYRUS-AMULETTES

Le mode d'action des papyrus-amulettes est, comme on va le voir, sensiblement différent. Ceux-ci s'inscrivent dans un usage talismanique de l'écrit très bien attesté dans différentes sociétés (Dieleman 2015: 23-24; Kotansky 2019; Charuty 1993: 224 et n. 1). Les amulettes pharaoniques se présentent sous la forme de petits billets de papyrus pliés et placés au cou de la personne à protéger, où sont inscrits une formule dans l'écriture manuscrite hiératique et des dessins apotropaiques. Cette pratique fait son apparition dans les sources matérielles de l'Égypte ancienne pendant la période ramesside (1300-1070 av. n. è.) du Nouvel Empire (Quack 2014: 38), et est attestée ensuite jusqu'au IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle av. n. è. (Dieleman 2015: 48).

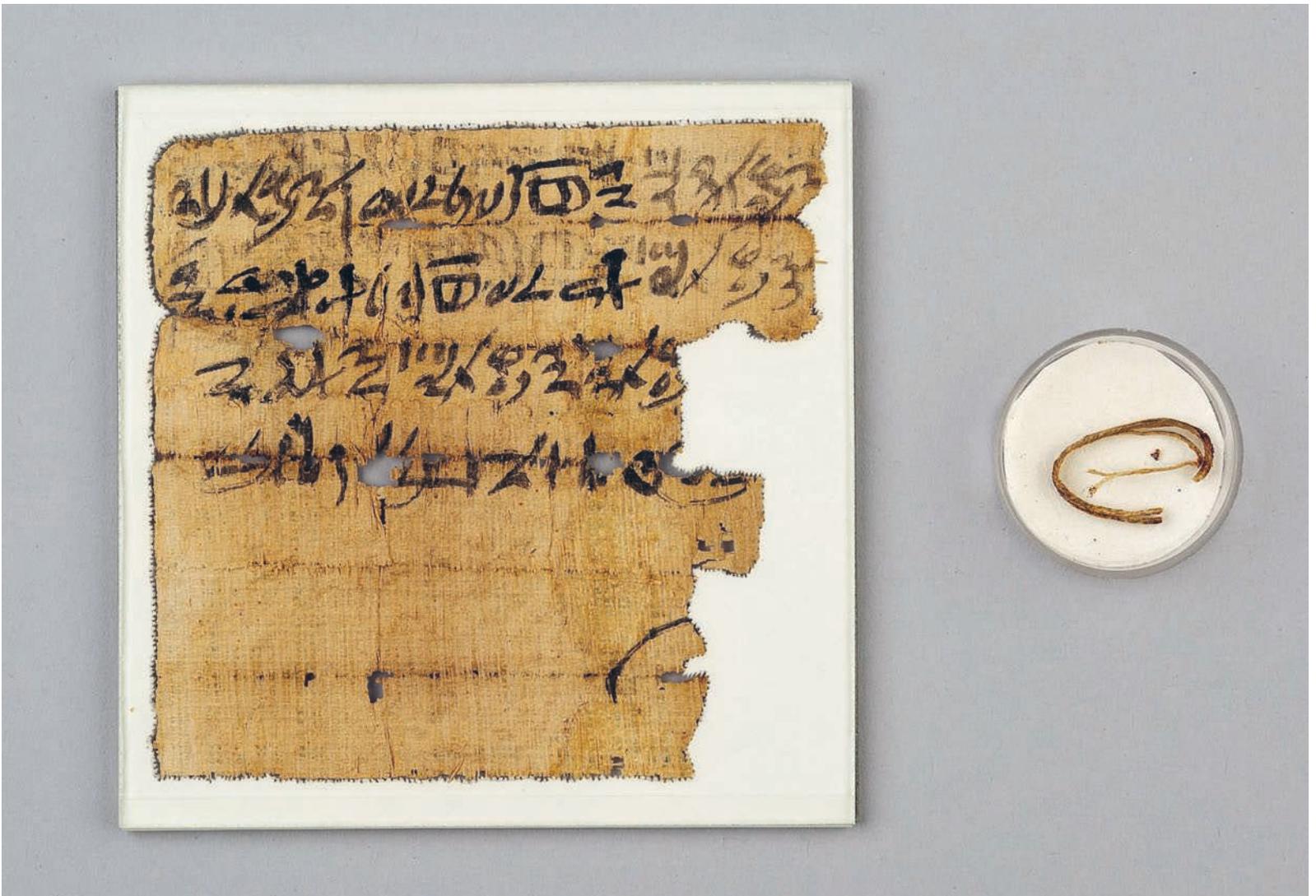
Selon certains auteurs, l'origine des amulettes textuelles de l'Égypte ramesside est à chercher dans des pratiques antérieures dans le II<sup>e</sup> millénaire av. n. è. (Koenig 1979: 119; Dieleman 2015: 33-38). Au cours des premiers siècles de ce millénaire, apparaissent en tout cas les premiers recueils consignants les savoirs rituels apotropaiques sur rouleau de papyrus en hiéroglyphes linéaires mais surtout en hiératique, que l'on retrouve ensuite pendant toute l'histoire pharaonique. Ces manuscrits font occasionnellement référence à des pratiques apotropaiques incluant des éléments graphiques, en particulier des dessins à tracer sur divers supports (Eschweiler 1994). La plus ancienne prescription, entièrement explicite, de tracer l'intégralité d'une formule sur un support (pièce de lin) puis de placer celui-ci sur le corps à traiter date du XIV<sup>e</sup> siècle av. n. è. (Dieleman 2015: 34). Il est à noter que les deux pratiques graphiques (dessin et écriture) sont fortement liées: le même verbe (*sech*) désigne



Figure féminine (dite «de fécondité»). Apode avec inscription d'une prière à un mort (demande d'enfant). Égypte ancienne, Moyen Empire.  
Photo © Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais / Christian Decamps. inv. E8000.



Papyrus-amulette plié. Vers 1295-1070 av. n. è. Nouvel Empire, période ramesside.  
The Metropolitan Museum of Art, New York, don de Rogers Fund et Edward S. Harkness, 1922. inv. 26.3.225a-c.



Papyrus-amulette déplié, fragment gauche, et cordelette de lin qui le fermait. Vers 1295-1070 av. n. è. Nouvel Empire, période ramesside. Format déplié 9,5 × 9,8 cm.  
The Metropolitan Museum of Art, New York, don de Rogers Fund et Edward S. Harkness, 1922. inv. 26.3.225b et c.

à la fois le tracé du dessin et celui de l'écriture, et le lien étroit entre écriture et image se maintient pendant toute l'histoire pharaonique du fait du caractère figuratif de l'écriture hiéroglyphique. Sur les amulettes textuelles ramessides, les images tracées sont, du reste, au moins aussi importantes que le texte.

Pour s'en tenir strictement aux pratiques scripturaires en hiératique archéologiquement attestées à partir de la fin du II<sup>e</sup> millénaire av. n. è., on peut faire la distinction entre trois types de papyrus amulettiques :

(1) les papyrus-amulettes portant une incantation pour la protection d'un vivant accompagnée de dessins – ces objets sont appelés dans les textes égyptiens *medjat* (rouleau de papyrus, livre)  (Fischer-Elfert 2015 : 135 ; Donnat 2016b : 8-9, 27) ;

(2) une variante du type précédent, papyrus inscrit (en hiératique ou hiéroglyphique linéaire) d'un seul chapitre du *Livre des morts*<sup>9</sup>, appelée dans la littérature académique *Totenbuchamulett* (Illès 2006 ; Fischer-Elfert 2015 : 77-81, 152-156) ;

(3) enfin, les papyrus amulettiques appelés *Oracular Amuletic Decrees*, uniquement attestés pendant la Troisième Période intermédiaire (X<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle av. n. è.), qui se distinguent des amulettes textuelles précédentes par la nature du discours mis par écrit : le texte se présente comme la consignation de la parole oraculaire d'une ou de plusieurs divinités s'engageant à protéger une personne tout au long de sa vie d'une série de maux précisément listés. Ils étaient enroulés et, semble-t-il, enfermés dans des étuis cylindriques (Koenig 2018).

Dans les paragraphes qui suivent, il ne sera question que de la première catégorie d'amulettes textuelles, et spécialement des premiers exemplaires de l'époque ramesside<sup>10</sup>. Les papyrus amulettiques de cette époque se présentent comme de petits feuillets de papyrus quadrangulaires, sur lesquels sont tracés, à l'encre noire, dans une écriture manuscrite très cursive, un texte et des images. La rapidité et la sûreté de la main indiquent que ces objets sont réalisés par des professionnels de l'écrit. Après son inscription, le papyrus était plié, plusieurs fois horizontalement puis verticalement, de sorte à former un petit paquet de quelques centimètres (Krutzsich 2006). Une fois ficelée, l'amulette ainsi formée venait intégrer un dispositif avec une cordelette à nœuds permettant sa suspension au cou de la personne à protéger (ainsi que le recommandent les textes prescriptifs). Textes et images étaient donc cachés au regard, à l'exception de l'image qui pouvait encore être tracée sur une des faces visibles du verso, une fois le papyrus plié. En dehors du nom et du matronyme du bénéficiaire, systématiquement notés, les éléments graphiques reproduits sur les amulettes individuelles appartiennent à un répertoire iconographique et textuel aussi présent dans les recueils de formules et de prescriptions magiques. Des images apotropaïques y sont en effet

enregistrées sous forme de modèles ou descriptions textuelles à reproduire dans divers contextes rituels (Eschweiler 1994), de même qu'un stock de formules (injonctions, hymnes, conjurations, *historiola*) susceptibles de servir avant tout pour une performance orale (comme l'indiquent les notices prescriptives donnant systématiquement la prééminence aux actes verbaux), mais aussi pour un usage scripturaire. Dans un tel cas, la formule inscrite est occasionnellement accompagnée de tout ou partie du paratexte – le titre de la formule, sa notice prescriptive, voire d'efficacité –, tracé en noir, ou plus exceptionnellement en rouge, conformément à l'usage des copistes de livres rituels, comme c'est le cas d'une amulette conservée à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Les éléments graphiques et discursifs ainsi mobilisés relèvent d'un savoir de lettré hautement valorisé, en lien avec des institutions prestigieuses telles que les maisons de vie des temples, auxquelles le praticien a un accès, direct ou indirect, probablement du fait de ses attributions professionnelles<sup>11</sup>. Pour formaliser le rapport entre les recueils de formules et les amulettes individuelles, on peut recourir à la notion d'édition de texte et au concept d'intertextualité. Selon Pascal Vernus, les amulettes écrites individuelles constituent des éditions *ad hoc* de textes de référence, actualisant un savoir religieux à des fins de « sacralisation », pour le bénéfice d'un individu dont l'identité est précisément notée (Vernus 2010-2011 : 66-67). Pour Yvan Koenig, qui s'est intéressé aux variations entre le texte d'une amulette et les parallèles repérables dans un recueil de formules contemporain, c'est le principe même d'un dialogue avec un ou plusieurs textes de référence, qu'il appelle « intertextualité sacrée », qui préside à l'élaboration du texte d'une amulette individuelle et en fonde l'efficacité (Koenig 2004 : 314-321).

Au-delà de ce lien transtextuel, la question qui se pose est celle du processus par lequel ces écrits acquièrent une efficacité rituelle aux yeux des acteurs. La « sacralisation » du texte nécessiterait en effet en théorie le recours à l'écriture hiéroglyphique sur un support pérenne, mais, pour des raisons pratiques (besoin de produire un texte maniable), c'est « l'apparat d'ensemble qui joue » (Vernus 2010-2011 : 66). Le dispositif rituel dans lequel s'insère le texte lui confère en effet un statut particulier. Dans le cas des écrits talismaniques qui nous occupent, le papyrus est notamment associé à une cordelette à nœuds fréquemment utilisée dans les rituels apotropaïques (Wendrich 2006). Le façonnage du billet lui-même devait aussi avoir son importance. Sur ce point, les textes donnent très peu de détails, mais ils insistent systématiquement sur la nécessité d'utiliser une feuille de papyrus neuve. Il semble possible d'établir là une homologie avec l'impératif pour le ritualiste de purifier (*ouâb*) sa bouche avant de prononcer les incantations<sup>12</sup>. C'est du reste précisément sur l'acte verbal que les notices prescriptives (même celles notées sur les billets) mettent l'accent. Elles sont structurées autour de trois verbes d'action – *dire* une formule, sur un objet *façonné*, et *placé* au cou du bénéficiaire – et suggèrent que,

9. Sur les *Livres des morts*, voir *supra*, n. 6.

10. L'état de l'inventaire signalé par Dieleman et Fischer-Elfert (2017 : 255, n. 74) indique le nombre de vingt-quatre pièces recensées spécifiquement pour le corpus de l'époque ramesside.

11. Certaines amulettes textuelles ramessides ont été retrouvées à Deir el-Médîneh, le village des artisans qui construisaient et décoraient les tombes de la Vallée des Rois (Donnat 2016a). Les lettrés du village avaient de ce fait un accès au savoir discursif et rituel mis en œuvre dans la sphère (funéraire) royale.

12. Voir *supra*, n. 1.



Handwritten text in a cursive script, likely a form of Korean or Chinese characters, arranged in approximately 12 horizontal lines. The characters are densely packed and difficult to decipher due to the script's style and the paper's texture.





Papyrus-amulette, avec texte hiéroglyphique en bas à gauche, et vignettes, Deir el-Medineh, 21 x 14 cm, vers 1186-1069 av. J.-C. Photo © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Franck Raux, inv. E32308.

13. RMO inv. n° 59e (P. Leyde I 353). Sur cette amulette, voir : Eschweiler 1994, fig. 5, pl. III; Azzam 2017; Donnat 2016b : 9, n. 39; Donnat 2020 : 40, n. 35.

14. Sur ces prêtres, voir : Forshaw 2014.

15. Papyrus Berlin 3033, daté de la Deuxième Période intermédiaire (xvii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle av. n. è.).

16. Sur les magiciens de ce conte, voir : Vernus 2019b : 75-76.

17. Voir références *supra*, n. 13.

18. Première édition de l'amulette : Sauneron 1970. Voir encore : Donnat 2020 : 44-45, fig. 5 et réf. n. 70.

en dernière instance, c'est nécessairement l'énonciation rituelle qui déclenche l'activation de l'amulette écrite. Ce rôle déterminant de l'oralité ne doit pas étonner dans une culture qui, tout en valorisant l'écrit, exprime une croyance forte en l'efficacité (*akh*) de la parole rituelle vive, notamment dans le domaine de la magie *hēkaou*. Dans ce contexte, on peut considérer que l'écrit est mobilisé dans ces amulettes comme une prolongation de la voix, permettant de pérenniser l'énonciation initiale efficace du ritualiste au-delà du moment de la performance. La présence occasionnelle du paratexte de la formule sur l'amulette individuelle indique toutefois que cette analyse n'épuise pas la question, puisque le texte ne peut uniquement être considéré comme la simple transcription d'une énonciation orale. À ce titre, le cas singulier d'une amulette conservée au Rijksmuseum van Oudheden de Leyde<sup>13</sup> est particulièrement révélateur. Le texte qui accompagne les images s'y limite en effet à la seule notation du paratexte (titre de la formule immédiatement suivi de son mode d'emploi) et du nom du bénéficiaire, et omet toute la partie incantatoire pourtant centrale dans le rite. Cet exemple conduit à faire deux constats : premièrement, la présence écrite du nom du bénéficiaire (quelle que soit la nature du texte qui l'accompagne) est indispensable ; deuxièmement, le rôle du texte de l'amulette va au-delà de la simple pérennisation de l'énonciation orale, puisque, dans ce cas précis, discours oral et énoncé écrit sur l'amulette sont totalement distincts. Sur un plan sémiotique, le texte des amulettes pourrait donc avoir une valeur indicelle : il pointe vers le rituel en principe accompli et vers son origine livresque.

L'efficacité conférée à l'écrit dans ce contexte rituel repose donc sur une conception particulière de l'écrit et de son rapport à la parole rituellement énoncée. Certes, c'est la parole qui est efficace, mais elle l'est d'autant plus qu'elle s'appuie sur un savoir lettré qui confère toute son autorité à l'énonciation. Dès l'Ancien Empire, les représentations des spécialistes rituels que sont les prêtres ritualistes (*héry-khebet*) les montrent ainsi dans l'attitude de l'énonciation, un rouleau de papyrus à la main<sup>14</sup>, et l'importance de la culture livresque dans la pratique de la magie transparait dans la littérature de fiction, qui fait de ces prêtres lettrés une figure archétypale du magicien (Baines 2007 : 51). Ainsi, le conte à tiroirs, connu sous le nom de *Khéops et les magiciens*<sup>15</sup>, met en scène des magiciens qui accomplissent des prodiges, notamment en prononçant des paroles de magie. L'un d'entre eux est ritualiste en chef, un autre porte les titres de ritualiste en chef et de scribe du rouleau ; quant au dernier magicien du conte, c'est un homme de 110 ans qui possède des écrits<sup>16</sup>. Dans la culture dominante, l'efficacité rituelle de la parole énoncée semble donc s'appuyer sur l'autorité de l'écrit. Cette autorité de l'écrit repose sur le statut des textes véhiculant le savoir de référence, qui sont en dernière instance considérés comme tirant leur origine du savoir du dieu créateur, consignés de la main même du dieu Thot, dieu des paroles divines (*les médou-netjer*) et scribe des dieux. Ceux-ci sont d'ailleurs appelés, dans certaines sources, les *baou* de Rê, c'est-à-dire les émanations du dieu

solaire Rê (Vernus 2017 : 475). L'amulette écrite renferme donc en elle une parcelle de cette puissance intrinsèque des mots divins.

Cette analyse conduit à s'interroger sur la nature de l'action de l'amulette. Certes, elle dispose d'une agentivité acquise par délégation : la capacité d'action mise en œuvre par l'écrit est celle du ritualiste, qui connaît, de par sa culture livresque et professionnelle, des paroles efficaces et des gestes adéquats. Mais celui-ci ne fait en dernier ressort qu'office d'intermédiaire, de relais dans la mobilisation d'une puissance divine au bénéfice d'un individu. On a volontairement laissé de côté jusqu'à présent les termes qui, dans le texte des amulettes elles-mêmes, désignent les éléments du dispositif graphique.

Notice prescriptive de l'amulette P.Leyde I 353 (RMO, inv. AMS 59e)<sup>17</sup> :

« Dire les paroles (*medou*) sur ces dieux (*netjerou*) » (suivent une série de dessins).

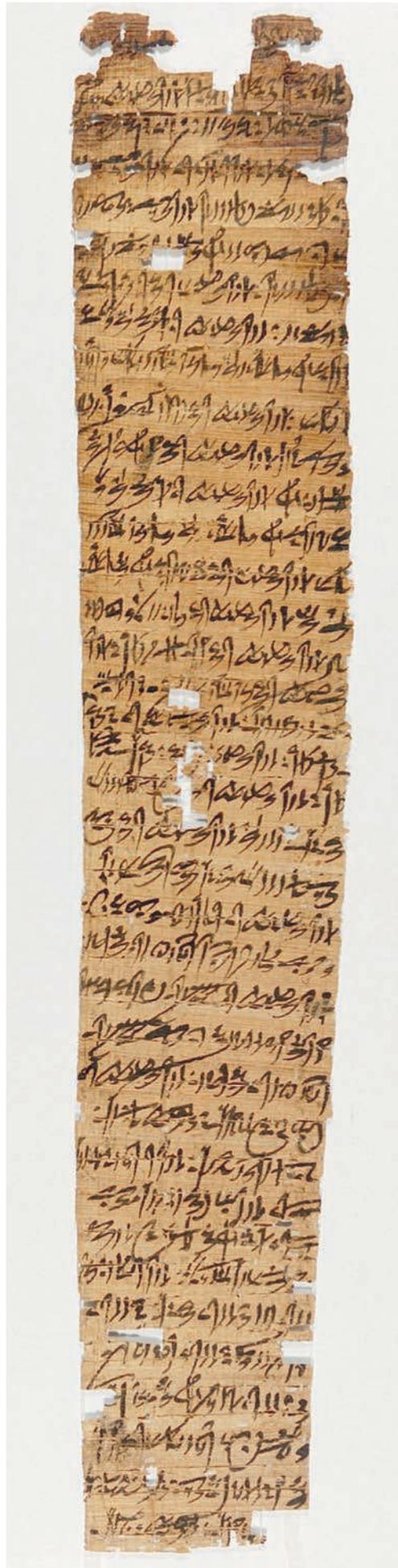
Notice prescriptive de l'amulette Papyrus Deir el-Médineh 36<sup>18</sup> :

« Dire les paroles divines (*medou-netjer*) sur [le papyrus présente ici les dessins de deux barques, deux yeux *oudjat*, deux scarabées chacun suivi du déterminatif divin (𓆎) en hiératique] tracés sur une feuille de papyrus neuve, à placer à son cou. Cela l'écartera [le mal] rapidement. »

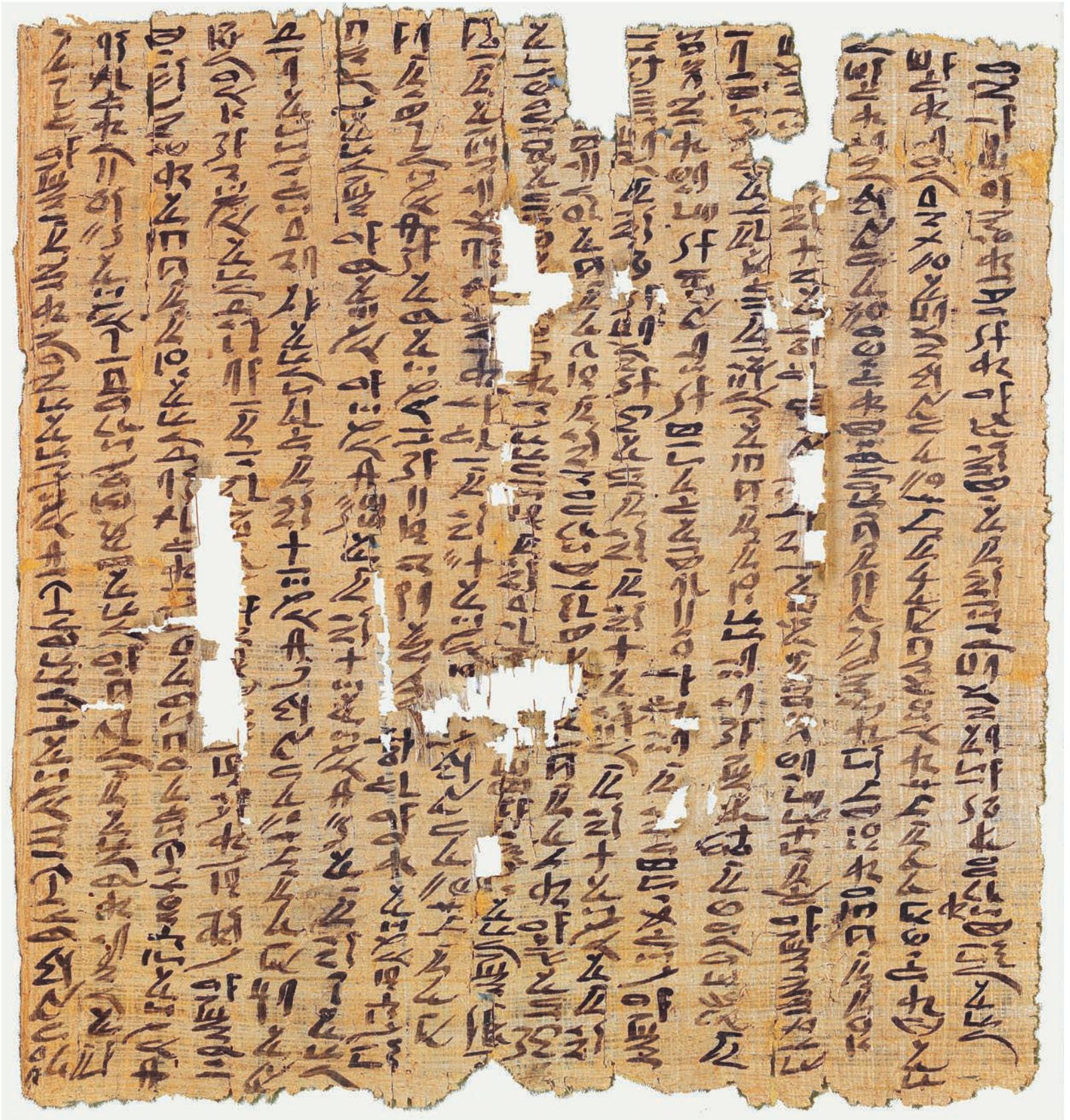
Comme on le voit dans ces deux exemples, l'incantation écrite est désignée comme « paroles » (*médou*) et spécifiquement dans le billet Deir el-Médineh 36 comme « paroles divines » (*médou-netjer*). Quant aux images, qui jouent un rôle central, elles sont appelées, dans les amulettes, « dieux » (*netjerou*). C'est donc bien que, dans l'instance (amulette)-*médjat*, image et écriture combinées fonctionnent comme un mode de présentification des puissances divines et de leurs paroles efficaces au plus près du bénéficiaire, non seulement par le fait qu'il est lui-même personnifié au cœur de l'amulette par sa nomination écrite, mais aussi par contact direct avec son corps au moment de la suspension. La fermeture de l'amulette, cachant au regard le cœur de son dispositif graphique et créant de ce fait une dialectique entre un intérieur et un extérieur, parachève l'existence de cet artefact comme puissance détentrice d'un pouvoir divin.

## CONCLUSION

Dans les pratiques rituelles de l'Égypte ancienne, oralité et scripturalité sont ainsi étroitement imbriquées. Dans le cas des écrits votifs cherchant à établir la communication avec la puissance ancestrale, l'écrit est utilisé comme un outil de transmission de la parole des vivants. Dans le contexte des pratiques apotropaïques, l'efficacité des rituels repose largement sur la puissance conférée à la parole énoncée oralement. Celle-ci est d'autant plus importante que l'énonciation s'appuie sur une connaissance rituelle livresque,



Décret oraculaire amulettique: papyrus inscrit d'un décret divin en faveur de Nestayerré, troisième période intermédiaire (vers 1069-664 av. J.-C.), 82 x 46 cm.  
Photo © Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais / Christian Decamps, inv. E8083.



Les documents d'Héqanakht, lettre I. Lettre d'Héqanakht à sa maisonnée à propos d'affaires agricoles, vers 1961–1917 av. J.-C., Égypte, Moyen Empire, 12<sup>e</sup> dynastie. Papyrus, encre, 28,4 cm × 271 cm. The Metropolitan Museum of Art, New York, don de Rogers Fund et Edward S. Harkness, 1922. Inv. 22.3.516.

qui fait nécessairement autorité puisqu'elle est censée émaner des paroles des dieux. Les écrits talismaniques ramessides poussent en quelque sorte la logique jusqu'à son terme en combinant l'efficacité attribuée à la parole orale à un usage magique des paroles divines rendues matériellement manipulables par le truchement de l'écriture. Combinées à l'image, ces écritures permettent, selon un processus inverse à celui mis en œuvre par les écrits votifs, d'appeler la capacité d'action divine dans le monde humain, et plus spécifiquement sur l'individu mis en contact avec elles à travers sa nomination écrite dans le papyrus ou par proximité physique directe. Écrits votifs et écrits talismaniques fonctionnent donc selon des dynamiques inverses, qui s'appuient néanmoins toutes deux sur la capacité de l'écrit à conférer une matérialité au langage. Ils s'inscrivent à l'intérieur du système rituel pharaonique, comme un développement des usages de l'écrit en contexte religieux, certes non nécessaire, mais conforme aux conceptions relatives à l'efficacité de la parole orale et à l'autorité du discours écrit qui prévalent. À côté des deux pratiques ici examinées, il existe bien sûr d'autres phénomènes de mobilisation de l'écrit (manuscrit comme épigraphique) en contexte rituel pharaonique, à différentes époques<sup>19</sup>. Tous sont à examiner, dans une perspective historique, au regard des développements spécifiques de la culture de l'écrit dans la période considérée, mais aussi, suivant une perspective anthropologique, au regard des relations étroites entre l'écrit, la parole orale et l'image.

Université de Strasbourg, UMR 7044  
sylvie.donnat@misha.fr

**19.** Par exemple, dans les pratiques d'envoûtement, où l'écrit manuscrit joue un rôle central dans la désignation des groupes ou individus ciblés par le rite: Jambon 2010. Voir aussi spécialement pendant la deuxième partie du I<sup>er</sup> millénaire av. n. è. les lettres aux dieux en démotique: Frankfurter 2018: 182.

## Bibliographie

## Allen, James P.

2002 *The Heqanakhte Papyri*. New York, Metropolitan Museum of Art.

## Assmann, Jan

1988 « Égypte ancienne. La mémoire monumentale », in Philippe Gignoux (dir.), *La Commémoration*, actes du colloque du Centenaire des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études (1986). Louvain/Paris, Peeters : 47-56

2000 *Images et rites de la mort dans l'Égypte ancienne*. Paris, Cybèle.

2003 *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne*, trad. de l'allemand par Nathalie Baum. Monaco/Paris, Éditions du rocher.

## Azzam, Laila

2017 « The Leiden Papyrus I 353 », *Göttinger Mitzellen* 253 : 15-24.

## Baines, John

1987 « Practical Religion and Piety », *Journal of Egyptian Archaeology* 73 : 79-98.

2007 *Written and Visual Culture in Ancient Egypt*. Oxford/New York, Oxford University Press.

2012 « Scripts, Hight Culture, and Administration in Middle Kingdom Egypt », in Stephen D. Houston (dir.), *The Shape of Script: How and Why Writing Systems Change*. Santa Fe, School for Advance Researches Press : 25-63.

## Beha, Johan et Donnat, Sylvie

2020 « Du référent au signifié. Réflexions autour de deux figurines (*paddle doll* et apode) de l'Institut d'égyptologie de Strasbourg », in Sylvie Donnat, Régine Hunziker-Rodewald, Isabelle Weygand (dir.), *Figurines féminines nues : Proche-Orient, Égypte, Nubie, Méditerranée orientale, Asie centrale (viii<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.-iv<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, actes du colloque de Strasbourg (25-26 juin 2015). Paris, De Boccard : 57-117.

## Charuty, Giordana

1993 « Maux dits, maux écrits », in Daniel Fabre (dir.), *Écritures ordinaires*. Paris, POL : 223-260.

## Dieleman, Jacco

2015 « The Materiality of Textual Amulets in Ancient Egypt », in Dietrich Boshung et Jan N. Bremmer (dir.), *The Materiality of Magic*. Paderborn, Wilhelm Fink : 23-58.

## Dieleman, Jacco et Fischer-Elfert, Hans-Werner

2017 « A Textual Amulet from Theban Tomb 313 (Papyrus MMA 26.3.225) », *Journal of the American Research Center in Egypt* 53 : 243-257

## Donnat, Sylvie

2012a « Donner à voir la différence. Détail et singularité dans la chapelle de Khnoumhotep II à Béni Hassan (xix<sup>e</sup> siècle av. n. è.) », *Ktéma* 37 : 145-160.

2012b « Gestion in *absentia* du domaine familial. À propos des lettres aux morts et des documents d'Héqanakht », in Annie Gasse, Frédéric Servajean et Christophe Thiers (dir.), *Et in Aegyptio et ad Aegyptum. Recueils d'études dédiés à Jean-Claude Grenier*. Montpellier, université Paul-Valéry-CNRS : 227-242.

2014 « L'Écrit comme trace de rituel en Égypte ancienne. L'exemple des lettres aux morts », *Archimède* 1 : 88-95 [en ligne], disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01586110/document> (consulté le 14/12/20).

2016a « Les amulettes-médjat à l'époque ramesside », *Bulletin de la Société française d'égyptologie* 195-196 : 36-46.

2016b « Un billet contre la chaleur-séref : le papyrus hiératique 69 de la BNU de Strasbourg », *Revue d'égyptologie* 67 : 1-30 et pl. I.

2019 « The Concept of "Letter to the Dead" and Egyptian Funerary Culture », in Rune Nyord (dir.), *Concepts in Middle Kingdom Funerary Culture: Proceedings of the Lady Wallis Budge Anniversary Symposium Held at Christ's College, Cambridge, 22 January 2016*. Leiden, Boston, Brill : 46-62.

2020 « Les gestes rituels autour des papyrus-amulettes », *Archimède. Archéologie et Histoire ancienne* 7 : 37-50 [en ligne], disponible sur : <https://doi.org/10.47245/archimede.0007.ds1.04> (consulté le 14/12/20).

## Donnat Beauquier, Sylvie

2014 *Écrire à ses morts : enquête sur un usage rituel de l'écrit dans l'Égypte pharaonique*. Grenoble, Jérôme Millon.

## Eschweiler, Peter

1994 *Bildzauber im alten Ägypten*. Fribourg/Göttingen, Universitätsverlag.

## Eyre, Christopher

2018 « The Material Authority of Written Texts in Ancient Egypt », in Francisca A.J. Hoogendjick et Steffie M. T. Van Gompel (dir.), *The Materiality of Texts from Ancient Egypt: New Approaches to the Study of Textual Material from Early Pharaonic to the Late Antique Period*. Leiden/Boston, Brill : 1-11.

## Fischer-Elfert, Hans-Werner

2015 *Magika hieratika in Berlin, Hannover, Heidelberg und München*. Berlin, De Gruyter.

## Forshaw, Roger

2014 *The Role of the Lector in Ancient Egyptian Society*. Oxford, Archaeopress.

## Frankfurter, David

2018 « "It Is Esmpe Who Appeals!" Place, Objects, and Performance in a Quest for Pregnancy in Roman Egypt », in Mika Alhuvia et Alexander (dir.), *Placing Ancient Texts: The Ritual and Rhetorical Use of Space*. Tübingen, Mohr Siebeck : 181-196.

## Gardiner, Alan H. et Sethe, Kurt

1928 *Egyptian Letters to the Dead, Mainly from the Old and Middle Kingdoms*. Londres, Egypt Exploration Society.

## Goody, Jack

1986 *La Logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*. Paris, Armand Colin.

## Illès, Orsolya

2006 « Single Spell Book of the Dead Papyri as Amulets », in Burkhard Backes, Irmtraut Munro et Simone Stöhr (dir.), *Totensbuch-Forschungen: gesammelte Beiträge des 2. Internationalen Totensbuch-Symposiums, Bonn, 25-29 September 2005*. Wiesbaden, Harrassowitz : 121-150, pl. I-III.

## Jambon, Emmanuel

2010 « Les mots et les gestes. Réflexions autour de la place de l'écriture dans un rituel d'envoûtement de l'Égypte pharaonique », *Cahiers Mondes anciens* 1 [en ligne], disponible sur : <http://journals.openedition.org/mondesanciens/158> (consulté le 18 février 2019).

## Koenig, Yvan

1979 « Un revenant inconvenant ? (Papyrus Deir el-Médineh 37) », *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* 79 : 103-119, pl. XXXVIII-XXXIX.

1999 « Le contre-envoûtement de Ta-i-di-Imen. Pap. Deir el-Médineh 44 », *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* 99 : 259-281.

2004 « Le papyrus de Moutemheb », *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* 104 : 291-326.

2018 « Un nouveau décret amulettique oraculaire. Pap. IFAO H 40 », *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* 118 : 233-239.

## Kotansky, Roy

2019 « Textual Amulets and Writing Traditions in the Ancient World », in David Frankfurter (dir.), *Guide to the Study of Ancient Magic*. Leiden/Boston, Brill : 507-554.

## Kruttsch, Myriam

2006 « Faltschnitten an Handschriften aus dem alten Ägypten », in Burkhard Backes, Irmtraut Munro et Simone

Stöhr (dir.), *Totensbuch-Forschungen: gesammelte Beiträge des 2. Internationalen Totensbuch-Symposiums, Bonn, 25-29 September 2005*. Wiesbaden, Harrassowitz : 167-195.

## Miniaci, Gianluca

2016 « Reuniting Philology and Archaeology: The "Emic" and "Etic" in the Letter of the Dead », *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde* 143 (1) : 88-105

## Moreno García, Juan Carlos

2012 « Households », in Elizabeth Frood et Willeke Wendrich (dir.), *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles [en ligne], disponible sur : <http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz002czx07> (consulté le 14/12/20).

## Polis, Stéphane

2020 « Hieratic Paleography. Tools, Methods and Perspectives », in Vanessa Davies et Dimitri Laboury (dir.), *Oxford Handbook of Egyptian Epigraphy and Palaeography*. New York, Oxford University Press : 550-565.

## Quack, Joachim F.

2014 « Die Drohung des Unlesbaren und die Macht des Ungelesenen », in Tobias Frese, Wilfried E. Keil et Kristina Krüger (dir.), *Verborgen, unsichtbar, unlesbar – zur Problematik restringierter Schriftpräsenz*. Berlin, De Gruyter : 32-42.

## Ragazzoli, Chloé

2019 *Scribes : les artisans du texte en Égypte ancienne*. Paris, Les Belles lettres.

## Regulski, Ilona

2020 *Repurposing Ritual. Pap. Berlin P. 10480-82: A Case Study from Middle Kingdom Asyut*. Berlin, De Gruyter.

## Sauneron, Serge

1970 « Le rhume d'Anynakhté (Pap. Deir el-Médineh 36) », *Kémi* 20 : 7-18.

## Stauder, Andréas

2010 « The Earliest Egyptian Writing », in Christopher Woods, Geoff Emberling et Emily Teeter (dir.), *Visible Language: Invention of Writing in Ancient Middle East and Beyond*. Chicago, The Oriental Institute of the University of Chicago : 137-147.

2018 « On System-Internal and Differential Iconicity in Egyptian Hieroglyphic Writing », *Signata. Annales des sémiotiques* 9 : 365-390.

## Stauder, Andréas et Houston, Stephen

2020 « What Is a Hieroglyph ? », *L'Homme* 233 : 9-44.

## Troche, Julia

2018 « Letters to the Dead », in Jacco Dieleman et Willeke Wendrich (dir.), *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles [en ligne], disponible sur : <https://escholarship.org/uc/item/6bh8w50t> (consulté le 14/12/20).

## Vernus, Pascal

1990 « Les espaces de l'écrit dans l'Égypte pharaonique », *Bulletin de la Société française d'égyptologie* 119 : 35-56.

2010 *Sagesse de l'Égypte pharaonique*. Arles, Actes Sud.

2010-2011 « "Littérature", "littéraire" et supports d'écriture. Contribution à une théorie de la littérature dans l'Égypte pharaonique », *Egyptian and Egyptological Documents, Archives, Libraries* II : 19-145.

2016 « La naissance de l'écriture dans l'Égypte pharaonique. Une problématique revisitée », *ArchéoNil* 26 : 105-134.

2017 « Modelling the Relationship Between Reproduction and Production of "Sacralized" Texts in Pharaonic Egypt », in Tod Gillen (dir.), *(Re)productive Traditions in Ancient Egypt*. Liège, Presses Universitaires de Liège : 475-509.

2019a « Iconicité et figurativité dans l'écriture : pour un affinage conceptuel », in Héléne Campagnolle-Catel et Karine Bouchy (dir.), *Écritures V, systèmes d'écriture, imaginaire lettré*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle : 101-118.

2019b « The Sages/Wisemen in Ancient Egypt », in Stéphanie Anthonioz et Sebastian Fink (dir.), *Representing the Wise: A Gendered Approach, Proceedings of the 1st Melammu Workshop, Lille, 4-5 April 2016*. Münster, Zaphon, 2019 : 71-117.

## Volokhine, Youri

2004 « Le dieu Thot et la parole », *Revue d'histoire des religions* 221 (2) : 131-156.

## Wendrich, Willeke

2006 « Entangled, Connected or Protected: The Power of Knots and Knotting in Ancient Egypt », in Kasia Szpakowska (dir.), *Through a Glass Darkly: Magic, Dreams and Prophecy in Ancient Egypt*. Swansea, Classical Press of Whale : 243-269.

## Willems, Harco

2008 *Les Textes des sarcophages et la démocratie : éléments d'une histoire culturelle du Moyen Empire égyptien*. Paris, Cybèle

## Ci-contre et ouverture

Les documents d'Héqanakht, lettre I. Lettre d'Héqanakht à sa maisonnée à propos d'affaires agricoles, vers 1961-1917 av. J.-C., Égypte, Moyen Empire, 12<sup>e</sup> dynastie. Papyrus, encre, 28,4 cm × 27,1 cm (détail). The Metropolitan Museum of Art, New York, don de Rogers Fund et Edward S. Harkness, 1922. Inv. 22.3.516.

Handwritten musical notation on aged, yellowed paper, likely a manuscript. The notation consists of a series of rhythmic symbols and clefs, characteristic of early printed music notation. The paper is heavily damaged, with significant tearing and discoloration, particularly along the right edge and in the center. The text is written in a dark ink, possibly brown or black, and is arranged in several horizontal lines across the page. The notation includes various symbols such as vertical stems, horizontal lines, and curved marks, which are typical of early musical notation systems. The overall appearance is that of an antique manuscript, possibly from the 15th or 16th century, given the style of the notation and the condition of the paper.

Ouverture

p. 28

p. 29

p.

32 ha

p. 32 B

p. 34-35

p. 37

p. 38